

## Les 5 avantages de la conduite accompagnée dès 15 ans

- 1) La conduite accompagnée AUGMENTE votre chance de réussite à l'examen.  
L'apprentissage anticipé de la conduite permet d'acquérir nettement plus d'expérience au volant qu'avec une formation classique.  
Résultat : la conduite accompagnée augmente ainsi les chances des jeunes conducteurs d'obtenir leur permis du premier coup.  
Les chiffres parlent d'eux-mêmes : c'est 74 % de succès, contre 55 % par la voie traditionnelle
- 2) La conduite accompagnée peut vous permettre DE RÉDUIRE LE COÛT de votre formation.  
Un tarif moins cher que celui de la formation traditionnelle.
- 3) La conduite accompagnée DIMINUE vos risques d'accident  
Avec la conduite accompagnée, les jeunes conducteurs doivent, en plus des 20 heures de conduite, parcourir au moins 3000 km sur toute la durée de leur formation (qui dure au minimum d'un an).  
Lors de cette année de conduite accompagnée, le jeune élève peut donc conduire suffisamment souvent pour être préparé à affronter de multiples situations au volant.  
Moins angoissés, les jeunes conducteurs sont du même coup plus avisés sur la route, ce qui réduit considérablement les risques d'accidents après l'obtention du permis.
- 4) La conduite accompagnée PEUT RÉDUIRE LE PRIX de nombreuses compagnie d'assurance.  
En plus de faire diminuer le prix de la formation, le fait d'opter pour la conduite accompagnée réduit également le prix de l'assurance du conducteur. Cela est lié à la réduction du risque d'accidents lorsque les conducteurs ont suivi le cursus de la conduite accompagnée.
- 5) La conduite accompagnée peut vous permettre de réduire LA PÉRIODE PROBATOIRE du permis uniquement dans le cas de l'apprentissage anticipé de la conduite.  
Avec une formation classique, la période probatoire du permis est de 3 ans pendant lesquels le jeune titulaire du permis gagne 2 points par année passée sans commettre d'infraction.  
Avec la conduite anticipée en revanche, la période probatoire passe à 2 ans. Deux années durant lesquelles le conducteur gagne 3 points par année passée sans commettre la moindre infraction